

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 28/2017**

**OBJET : Recrutement d'agents contractuels au sein de la communauté de communes Lèze Ariège –  
Accroissement temporaire d'activité, emploi saisonnier, remplacement d'un agent momentanément  
indisponible - Année 2017**

**L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier  
2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la  
Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-  
Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand  
COURRET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE,  
Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel  
ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude  
ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique  
COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine  
MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE,  
Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURRET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge  
DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 mars 2012, modifiant les articles 3 à 3-7 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984,

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire annuellement de prévoir et d'anticiper les besoins  
en recrutements d'agents contractuels. En effet, des situations imprévisibles telles que l'absence d'un  
agent momentanément indisponible, un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier  
au sein des services doivent être envisagées afin d'assurer la continuité du service.

Après avoir rappelé aux membres de l'assemblée la nécessité de pallier l'absence de certains agents  
dont le remplacement s'avère indispensable et de veiller à la continuité du service, Monsieur le

Président informe ces derniers qu'il convient de procéder à l'ouverture de plusieurs postes en contrat à durée déterminée pour l'année 2017, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,

**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, palier un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier,

**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

**CHARGE** ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2017 de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS